



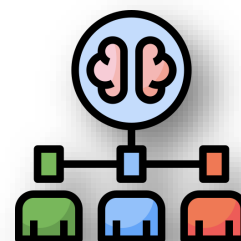
Fiche « Inclure, concerter, dialoguer... késako ? »

Grand enjeu du développement de la méthanisation en France et en Normandie, l'acceptabilité sociale est une notion qui a en son cœur, comme son nom l'indique, les questions sociales, et plus précisément, les territoires et les populations. La fiche « l'acceptabilité sociale, késako ? » met la lumière sur les ressorts de cette notion, en abordant entre autres les conditions pour atteindre l'acceptabilité sociale des projets de méthanisation : l'existence d'un processus d'information [condition1] et d'un processus d'inclusion et de concertation [condition2].

La présente fiche propose un zoom sur la condition d'inclusion et de concertation qui peut soulever des interrogations, voire des inquiétudes. L'objectif est de mettre en avant les principes, bénéfices et limites du dialogue avec les riverains, les élus et les autres acteurs locaux.

DÉFINITION

Inclusion, concertation, dialogue, coopération, écoute... voilà tant de concepts qui orbitent tous autour d'une même vision : la meilleure considération des parties prenantes – notamment les acteurs locaux – dans la construction d'un projet.



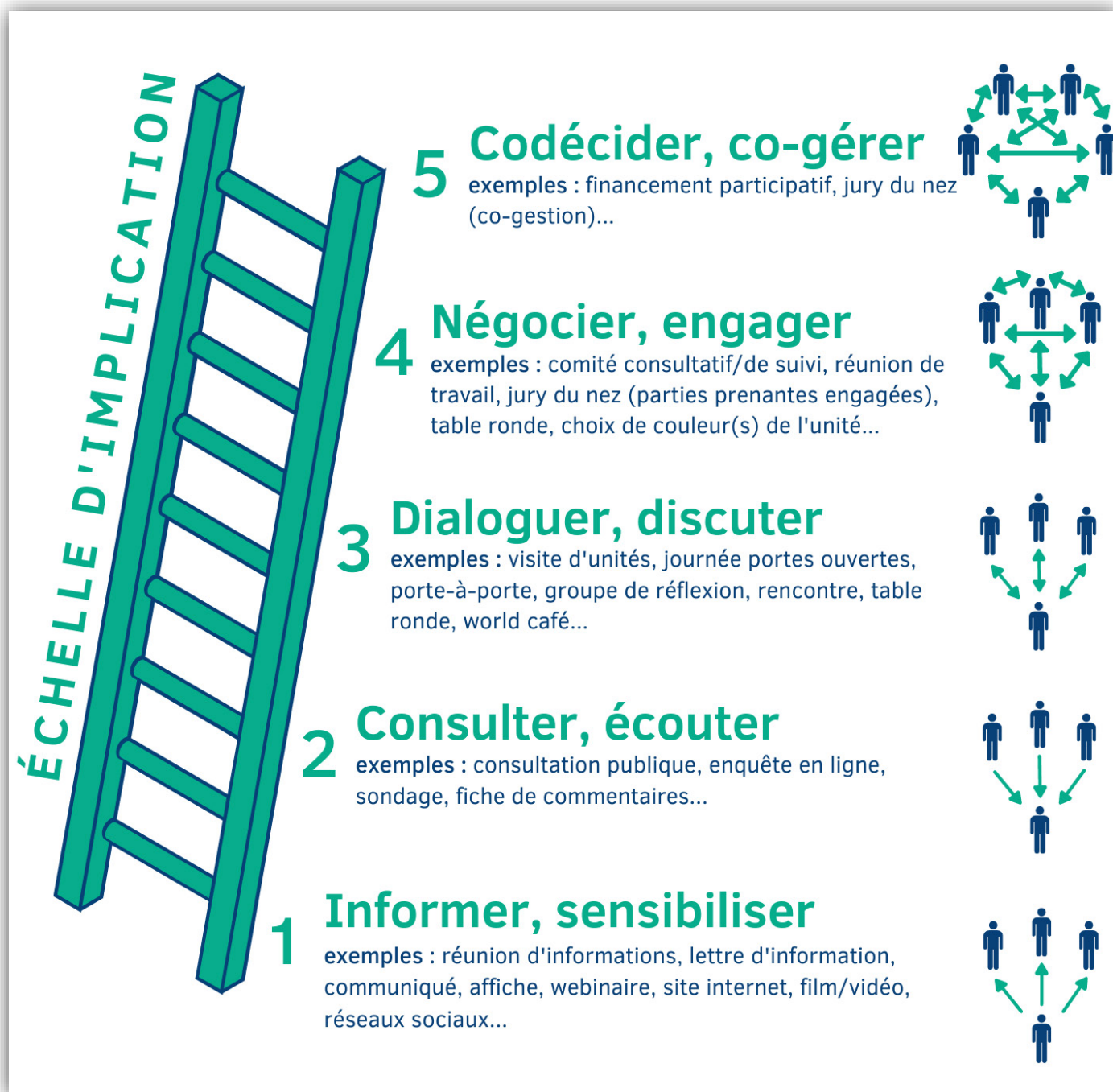
Pour définir cette notion de concertation, le Larousse écrit : « [la concertation est] une pratique qui consiste à faire précéder une décision d'une consultation des parties concernées » (Larousse, 2021). Cependant, cette définition est vue par le prisme juridique. Elle renvoie au processus de concertation imposé par la réglementation dans le cadre de l'enquête publique (dispositif d'information et de recueil des avis de la population). Or, la concertation ne se limite pas à ce cadre juridico-réglementaire. Au regard des défis d'acceptabilité sociale, le côté volontaire de la concertation peut d'ailleurs avoir un impact positif important (confiance, sentiment de collectif...).

Une autre définition de la concertation nous offre cette perspective : « [La concertation, ce sont] les processus qui passent par, ou visent à, une participation du public, d'acteurs de la société civile ou d'acteurs institutionnels aux processus de décision sur le développement durable. Entrent dans son champ les consultations, enquêtes publiques, instructions mixtes, débats publics, conférences de citoyens, négociations associées aux processus de décision, dispositifs de discussion électronique, etc » (Mermet, 2008). Cette définition intègre, entre autres, le large éventail de processus et procédures que représente la concertation. En effet, selon le degré de participation des parties prenantes que l'on recherche, la concertation peut prendre différentes formes... mais garde toujours sa logique de prises en considération et d'intégration des parties prenantes à la construction et à la bonification des projets.

LES DIFFÉRENTS NIVEAUX D'INCLUSION/CONCERTATION

Comment et à quelle échelle impliquer et mobiliser les parties prenantes autour des projets de méthanisation ? Quelles actions de concertation de proximité mettre en place ? Pour y voir plus clair, voici une échelle de la participation qui nous donne une idée de ce que peut être l'inclusion et la concertation, concrètement, ou sens de la prise en considération des territoires et des populations.

À noter que plus l'implication des parties prenantes est forte, plus l'acceptabilité sociale des projets est favorisée.



Adaptation de l'échelle de la participation de Santé Canada (2000)

QUAND INCLURE ET CONCERTER ?

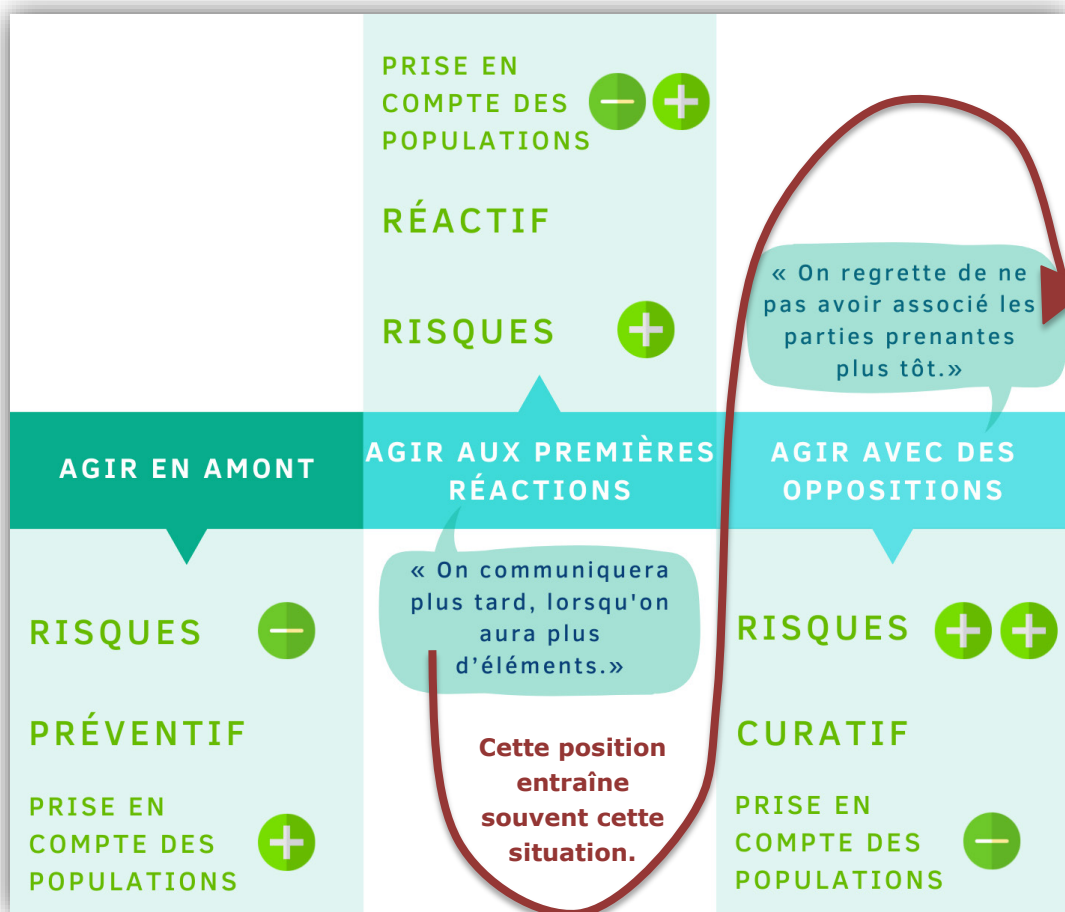
L'ADEME préconise d'informer et d'associer les parties prenantes **le plus tôt possible**, dès la fin de l'étude de faisabilité actant l'intérêt ou non du projet. En effet, même si à ce stade les contours du projet sont flous, agir en amont des projets est essentiel au regard de l'acceptabilité sociale. Mais pourquoi cela ?

Parce que la participation du public doit être efficace et aider à la bonification des projets.

Pour avoir du sens et être efficace, il est recommandé d'associer les parties prenantes lorsque « toutes les options et solutions sont encore possibles et que le public peut exercer une réelle influence » (Convention d'Aarhus, 1998). Entre autres, cela permet d'identifier les contraintes et souhaits des acteurs locaux et donc de s'assurer de monter un projet intégré aux territoires... limitant ainsi les risques d'oppositions.

Parce que l'inclusion et la concertation seront d'autant plus efficaces s'ils suivent une logique volontaire d'anticipation.

L'inclusion et la concertation des parties prenantes locales n'est pas toujours imposée ou perçue comme nécessaire à l'instant *t*. Pourtant, même en l'absence de problèmes manifestes d'acceptabilité sociale, **le dialogue avec les parties prenantes doit suivre une logique préventive plutôt que curative**. Qui plus est, cela favorise la confiance et l'émergence d'une culture de la coopération.



LES SUJETS D'INTÉRÊT

Une des questions que peuvent se poser les acteurs de la méthanisation, et notamment les porteurs de projets, est : **quel(s) sujet(s) aborder avec les parties prenantes ?** Au-delà des enjeux et des principes de la méthanisation, il y a beaucoup de thématiques sur lesquelles les porteurs de projets peuvent associer les parties prenantes, ou *a minima* les informer (plus petite échelle d'implication). Ainsi, s'il est fortement recommandé d'établir une stratégie d'acceptabilité sociale en amont des projets, voici quelques pistes de sujets pour mener la communication et la concertation avec les riverains et élus et autres acteurs locaux :

La justice distributive (ou balance avantage/inconvénients)

La perception des avantages et des inconvénients est un facteur majeur qui va influencer l'acceptabilité sociale des projets de méthanisation. Ainsi, il est important d'associer les parties prenantes sur cette thématique. D'un côté, cela permet de mettre en avant les bons points (économie locale, création d'emploi, contribution à la transition énergétique et climatique...). De l'autre côté, cela permet de discuter des inconvénients perçus par les acteurs locaux (nuisances olfactives et sonores, impact sur le paysage...) et d'y apporter des réponses. C'est cette justice distributive qui déterminera, en partie, la tolérance générale autour d'un projet.

La stratégie de dialogue avec les parties prenantes locales (ou gouvernance territoriale)

Autre facteur déterminant, la gouvernance territoriale renvoie au degré et à la nature de la participation des parties prenantes locales (élus, associations, riverains...) à la construction du projet. Avoir une stratégie de dialogue avec ces acteurs et communiquer dessus favorise la confiance envers les porteurs de projets. Point important : toute stratégie de dialogue vise à impliquer les parties prenantes dans leur totalité et ne cherche pas à supprimer les oppositions. Ainsi, aucune partie prenante ne doit se sentir « oubliée » ou « négligée ».

Le transport et la circulation engendrés

Un projet de méthanisation, selon sa taille, va avoir un impact plus ou moins grand sur la circulation alentours, notamment en raison de l'approvisionnement en matière de l'unité. Associer les parties prenantes pour discuter des aménagements à faire, des horaires de circulation adaptées ou des limites et contraintes à respecter à ce sujet, est une piste intéressante pour une stratégie d'inclusion et de concertation.

L'intégration paysagère

Souvent présentée comme argument contre les projets de méthanisation, l'intégration paysagère d'une unité a son importance. Une concertation avec les parties prenantes sur ce plan peut favoriser l'acceptabilité sociale d'un projet (exemple : choix de la couleur de l'unité, choix de la couverture végétale, choix multiples d'implantation...).

Le choix de l'emplacement

Tout comme l'intégration paysagère, le choix de l'emplacement est d'une importance cruciale pour atteindre l'acceptabilité sociale des projets de méthanisation car cela renvoie à l'attachement au lieu (esthétique mais aussi émotionnel). Un porteur de projets ouvert à différents emplacements pour son unité, et qui associent les parties prenantes dans cette logique, a plus de chance de fédérer les acteurs locaux derrière son projet, ou au moins de le faire tolérer.

La valeur immobilière

La méthanisation est parfois accusée d'avoir un impact sur la valeur immobilière des résidences alentours. C'est un sujet à grands enjeux. Ainsi, il est recommandé de ne pas le passer sous silence et d'expliquer les risques à cet égard. L'ADEME nous rappelle dans son guide "informer et dialoguer autour d'un projet de méthanisation" qu'un projet qui ne génère pas de nuisance n'a *a priori* aucune conséquence sur la valeur des biens immobiliers. Cela est d'autant plus vrai sur les unités de méthanisation adossées à une exploitation agricole, unité à la ferme, la méthanisation étant le prolongement de l'activité agricole.

Les odeurs

Autre sujet qui revient souvent, les nuisances olfactives génèrent des craintes non négligeables. Aborder ce sujet est essentiel mais il est possible d'aller encore plus loin, en associant les parties prenantes à contribuer au contrôle des odeurs. Ainsi, un jury du nez peut être constitué. Dans son guide "informer et dialoguer autour d'un projet de méthanisation", l'ADEME met en avant la possibilité de présenter des échantillons de matières lors de réunions, de faire visiter des unités en fonctionnement, mais aussi et surtout de ne pas se contenter de dire qu'il n'y aura pas d'odeurs... expliquer comment prévenir et corriger les problèmes d'odeurs est un bon angle de discussion.

Le respect de la réglementation et du cadre technique

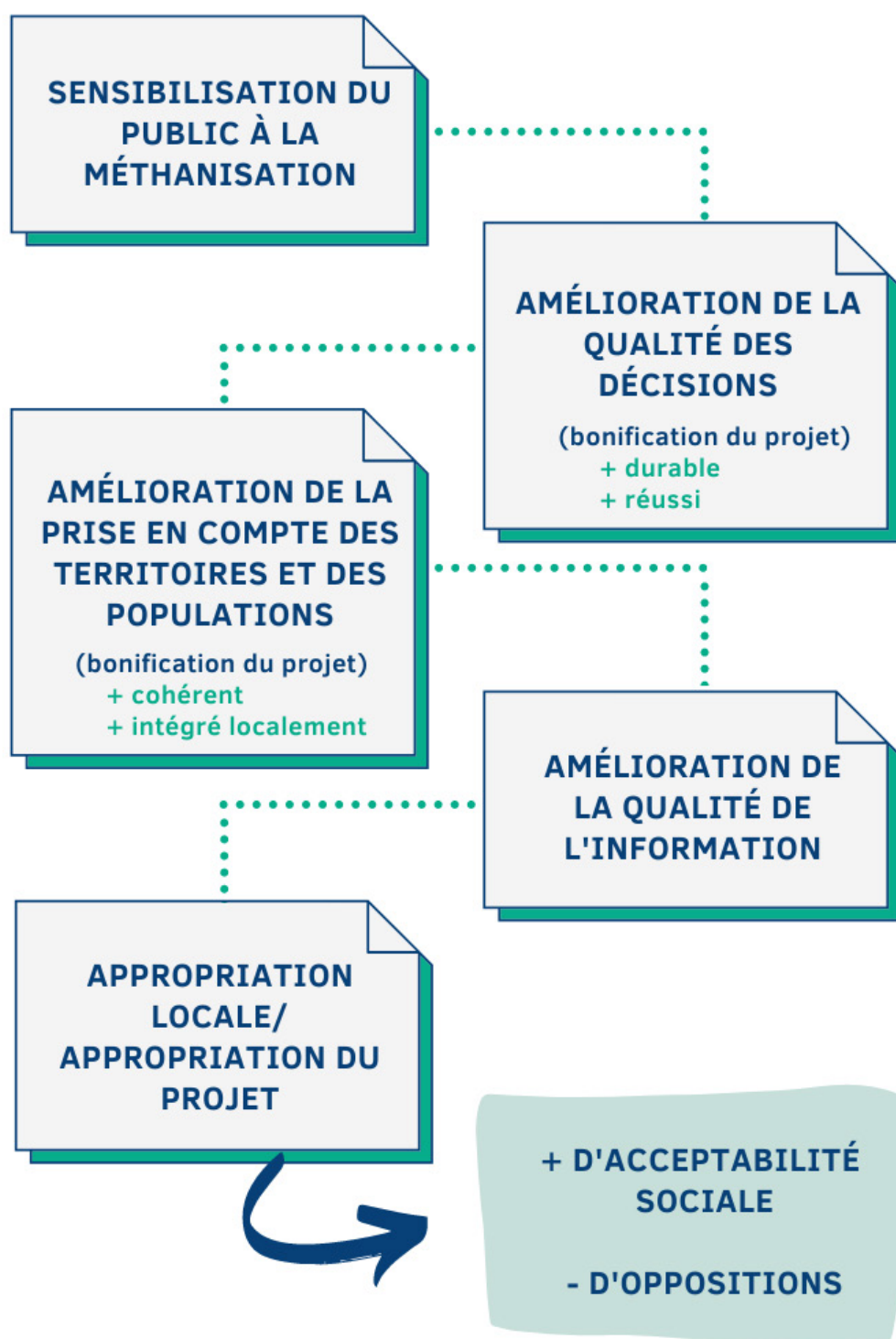
En complément, il ne faut pas oublier les critères plus larges que sont le respect de la réglementation et la performance technique. Ainsi, la filière méthanisation et ses acteurs doivent faire preuve de rigueur et gagner continuellement en compétences pour être en mesure d'assurer la bonne maîtrise de cette technologie (méthanisation)... Il y va de l'appréciation générale de la filière pour sa capacité à être fiable et performante. En d'autres termes, cela conditionne l'acceptabilité sociétale de la méthanisation.

Pour en savoir plus sur ces thématiques :

- Guide « Informer et Dialoguer autour d'un projet de méthanisation » (ADEME)
- Guide « Méthanisation et Dialogue territorial » (CERDD)
- Fiche « L'acceptabilité sociale, késako ? »

LES 5 GRANDS BÉNÉFICES DE LA CONCERTATION

Les avantages de la concertation et dialogue sont parfois difficiles à percevoir, du fait que le gain potentiel peut être abstrait et intangible (confiance, oppositions évitées...), tandis que les efforts eux sont facilement perceptibles. Pourtant, prendre du temps pour s'engager de ces démarches permet d'éviter d'en perdre ultérieurement dans les possibles conflits et oppositions. **Mais alors quels sont les bénéfices de la concertation et en quoi la concertation peut-elle servir l'acceptabilité sociale des projets de méthanisation ?**



NON, CE N'EST PAS

-  Une approche descendante, unidirectionnelle
-  Limité à l'amont des projets
-  La recherche d'un consensus



OUI, C'EST

-  Une intention coopérative basée sur l'écoute et le dialogue avec les territoires et des populations
-  À maintenir au cours des projets, sur le suivi et l'évaluation
-  Une aide à la décision pour aboutir à des solutions plus cohérentes et éclairées

NON, ÇA NE PERMET PAS

-  D'effacer toutes les tensions et les désaccords
-  De mettre en application toutes les propositions et solutions dégagées
-  De capter l'ensemble des discussions, car la richesse des échanges peut être très grande
-  D'effacer une certaine asymétrie de pouvoir, entre les porteurs de projets (décideurs) et les parties prenantes

OUI, ÇA PERMET

-  De faire émerger des propositions alternatives et des axes d'amélioration
-  De mieux connaître le territoire d'implantation (attentes, craintes, histoire...)
-  De rendre plus intelligent le projet initial
-  De mieux faire connaître le projet et d'assurer la transparence de l'information
-  De faire ressortir des craintes et/ou désaccords occultés qui pourraient ressurgir plus tard
-  De diminuer les risques de recours contentieux, de procédures allongées, de prolongation de la durée et de hausse du coût des projets

SOURCES

Ci-dessous, vous trouverez une liste de différentes sources en rapport avec la concertation.

Ces sources ont en partie permis d'établir la fiche pratique et doivent également servir à compléter les connaissances et à faciliter une meilleure compréhension de fond de cette notion de concertation :

- ADEME. (2018). « Guide Informer et Dialoguer autour d'un projet de méthanisation ».
- ADEME. (). « La concertation en environnement ».
- Batelier P. (2012). « Revoir les processus de décision publique : de l'acceptation sociale à l'acceptabilité sociale ». Gaïa Presse.
- Guiheneuf P-Y. (2006). « La Formation au dialogue territorial ». p. 181
- Bourdin, S. (2020). « Le NIMBY ne suffit plus! Étude de l'acceptabilité sociale des projets de méthanisation ». L'Espace Politique. Revue en ligne de géographie politique et de géopolitique.

